

Groupe de travail interministériel 27/1/16

Sont notamment présents :

Sandrine Miclon-Hautbois _ DGCS (Chef de bureau protection de l'enfance et de l'adolescence) et Catherine Briand, son adjointe

Cédric Fourcade _ ONED

Isabelle Grimault _ DGCS (sous-Directrice enfance famille)

Anne Devreese, cabinet de Mme Rossignol pour la PE, puissance invitante ce jour (ensuite ce sera la DGCS)

Direction Ville du CGET (sous-directeur cohésion, responsable pôle animation territoriale en charge cartographie PS)

Magistrate DPJJ chargée PE, bureau des partenaires de la DPJJ

Marie Derain, en mission d'appui de Mme Rossignol autour des droits de l'enfant (ancienne défenseur du droit des enfants)

Le cadre proposé par les notes envoyées par la DGCS

Présentation des thématiques et des éléments de problématique :

- Faire un état des lieux de l'évolution actuelle et des enjeux de la prévention spécialisée et notamment ses liens avec la protection de l'enfance, la politique de la ville, la prévention de la délinquance, les services de soin, les services de protection judiciaires de la jeunesse ;

Comprendre les enjeux actuels de la prévention spécialisée (la radicalisation de certains jeunes, le décrochage scolaire, la violence, les addictions....) et de mieux cerner les publics auxquels elle s'adresse

La prévention spécialisée reste une source d'observation territoriale sur l'évolution des publics en marge très précieuse mais reste trop peu souvent entendue et reconnue : comment faire pour développer son assise ?

- Travailler sur le public spécifique actuel de la prévention spécialisée en mesurant l'impact d'un rajeunissement du public ;

- Travailler sur les pratiques professionnelles et notamment le partage d'informations (avec les services de protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance), les actions spécifiques, les partenariats en prévention spécialisée ;

Quelles peuvent être les bonnes pratiques ? Comment les concilier avec de nouveaux métiers de proximité qui peuvent apparaître sur les territoires ? Comment développer des pratiques innovantes ?

- Réflexion sur le cadre de gouvernance et sur l'évaluation en prévention spécialisée.

Organiser au mieux la gouvernance de la prévention spécialisée afin qu'elle puisse remplir la mission qui lui est confiée ? Comment clarifier les missions de la prévention spécialisée ? La question de l'évaluation des actions menées par la Prévention spécialisée est essentielle, notamment à l'attention des financeurs.

Les sujets suivants pourront être abordés :

- La proposition d'un cadre conventionnel adapté dans lequel figurerait la réalisation d'objectifs clairs et évaluables.
- L'inclusion de la prévention spécialisée dans les schémas départementaux, et leur inscription dans les ODPE.
- La mobilisation de cofinancements sur des projets spécifiques.

Anne Devreese

La loi de protection de l'enfant est présentée cet après-midi à l'Assemblée. Lien avec le cabinet de M. Kanner sur les questions de jeunesse et de politique de la ville. Sont associés à ce travail. Les représentants de l'ADF ont été invités, même s'ils ne sont pas présents aujourd'hui, tout comme l'AMF qui nous rejoindra.

Cette réunion se tient dans le cadre des travaux de Mme Rossignol, qui a commencé par entendre des anciens bénéficiaires, puis les départements. Il a très vite semblé impossible de réformer la PE sans s'appuyer sur les missions des équipes de PS (action 62 de la feuille de route).

Le texte de loi devrait être finalisé au premier trimestre. Quelques articles ont été votés de façon conforme, dont l'article 5A qui rattache directement et très clairement l'exercice des missions de PS à la PE.

L'article 1 est relatif à la définition de la PE et à l'installation du CNPE. Le texte en discussion aujourd'hui s'inscrit en continuité de la loi de 2007 en termes de périmètre de la PE : la PE ce sont la prévention et la protection. C'est la ministre qui a voulu introduire un volet prévention important. Deux ajustements majeurs s'opèrent d'autre part : recentré sur les besoins de l'enfant (enfant au sens de la convention des droits de l'enfant : 0/18 ans). Retour sur audition à Genève les 13 et 14 janvier sur cette convention. Nos services étaient déjà très centrés sur les enfants et adolescents, ce qui n'exclue pas le travail avec les parents, mais ce dernier prend appui sur les besoins de l'enfant. Le deuxième réajustement de la réforme est la question de la réaffirmation du rôle de l'Etat dans la PE : pas Etat tutelle, mais Etat partenaire, garant, coordonnateur, au sens de la convention. La France s'est engagée auprès des Nations Unies pour garantir un traitement équitable sur le territoire en termes de protection de l'enfance.

Les acteurs de la prévention, dont ceux de la PS, ont une place importante dans le CNPE. La question de la parentalité dans le cadre très précoce est abordée par AD.

Le portage politique de la PE est nécessaire. Mme Rossignol rassemble tous les trimestres les élus des départements en charge de la PE.

La PS est attendue notamment sur son expertise en termes de travail en réseau sur les territoires, sur sa fluidité, son adaptabilité.

Si le rattachement de la PS à la PE ne pose pas de question, c'est aussi une source de fragilité : cela indique des contraintes propres à toutes les missions de PE. Cette politique est interministérielle et décentralisée, ce qui n'est pas simple en termes de gouvernance et de pilotage.

L'autre raison qui rend cette rencontre importante est que la PS traverse une période de grand bouleversement (pas que négatif) : positif car mouvement de remise en question des pratiques sans perdre les valeurs fondamentales, développement de nouveaux projets sur les territoires,

accompagnement de public nouveau qui entraîne une remise en question des pratiques (plus jeunes, familles), nouveaux fléaux (emprise radicale qui devra être révoquée). Bouleversement négatif aussi : fragilités et menaces pour un secteur pas très structuré encore (impression de loin en tout cas, difficile d'avoir une représentation exacte de ce qu'est un service de PS entre grosses équipes, postes isolées, structures associatives, fonctionnaires...). Tout cela n'a pas besoin de s'harmoniser ou de se normaliser, mais cela brouille les cartes en termes d'organisation et de gouvernance. Les changements de pratique ne sont pas partagés partout. Il faut que les services réussissent individuellement à mieux expliciter ce qu'ils font. Cela est un enjeu fort car notre secteur, comme la PE en général, mais peut-être plus particulièrement, est très exposé aux réductions budgétaires qui surviennent et s'affirment dans un contexte de contraintes budgétaires. **Affirmation de pratiques pro, nécessité de la PS, visibilité qu'en ont les décideurs, co-financements, organisation pour garantir plus de pérennité dans les projets que nous conduisons sont des sujets importants à évoquer avec nous.**

Sandrine Miclon-Hautbois

Une nouvelle cartographie de la PS est en cours, en lien avec la cartographie financée par le CGET pour actualisée la précédente enquête de 2002 (il s'agit de vérifier s'il y a une amélioration de la couverture des territoires Pville par la PS).

La dernière réunion sera consacrée à une synthèse et à envisager la suite à donner dans le cadre du CNPE (avec le cabinet de Mme Rossignol et peut-être le cabinet de la politique de la ville).

UNIOPSS (Samia Darani, conseillère technique)

Salue la mise en place de ce groupe de travail, tout comme l'introduction de la PS dans la loi. Décalage entre les ambitions politiques fortes et la réalité de ce qui se passe sur les territoires en termes de PS. Nombreuses remontées sur des problématiques autour des financements. Cela doit être abordé dans ce groupe de travail, de façon transversale, mais aussi comme question propre. La question du cadre de la PS, de son inscription dans les textes, de sa compréhension par les départements comme les associations doit être posée. Il y a des enjeux forts de régulation : passent des marchés publics pour des dispositifs de PS, besoin de rappel des cadres. Besoin d'une évaluation des pratiques des professionnels. PS au croisement de beaucoup de politiques publiques. Quel avenir pour le livrable attendu ?

AD : on est plutôt sur les pratiques professionnelles (PPL ok), même si on est aussi dans la feuille de route. La question des co-financements devra être évoquée : nous sommes des services plus souples, pratiquant des méthodes de contractualisation plus avancées que d'autres secteurs de PE. Besoin de soutenir, mais aussi de montrer en quoi notre action est utile pour les publics. Sur la forme et le devenir des recommandations, il faut d'abord voir ce qui pourra être produit par le groupe. La portée normative de ces recommandations n'est pas inenvisageable. Ne pas hésiter à faire remonter des noms de personnes à consulter si nécessaire.

Bernard Monnier (Président Arc75)

Se féliciter du raccord entre PE et PS, qui vont contre certaines injonctions de mettre la PS au service de la tranquillité publique, même si une « bonne » pratique de PS concourt à la tranquillité publique. A partir de cet ancrage, la PS diffuse de façon transversale. La question des jeunes majeurs est récurrente sur le terrain, parce qu'elle influence ce qui se passe avec les adolescents. Une équipe ne peut pas faire l'économie de prendre en compte la question des jeunes majeurs dans ses pratiques. De plus en plus de sorties sèches de l'ASE.

AD : le fait que les jeunes majeurs soient un public de PS est habituel. La PS est écartelée avec un cœur de cible autrefois mieux défini sur des tranches d'âge plus resserrées. Cela devra être évoqué dans les débats : ce ne sont pas les mêmes pratiques éducatives dans toutes ces tranches d'âge élargies des deux côtés. La PS devient une mission un peu large du champ de la PE. Le travail avec les collèges est une grande plus-value quand la PS travaille ET dedans ET dehors. Certaines équipes sont aujourd'hui en tension sur les fins de primaires. Le deuxième aspect concerne le fait que certaines tendances de la PE vont avoir des répercussions : sorties plus importantes sur certains territoires de l'ASE. La proportion importante d'anciens ASE dans les SDF n'est pas nouvelle, mais la précarisation de l'accompagnement des 18 ans est importante. Il semblerait qu'il n'y ait pas moins d'accompagnements de jeunes majeurs qu'avant. Les accompagnements jeunes majeurs sont courts, précaires, peu renouvelés, liés à des engagements réciproques forts. Les témoignages sur ces questions ont été nombreux. Cela sera traité dans l'accompagnement vers l'autonomie (quel que soit l'âge de sortie) : impréparation à vivre une vie d'adulte relevé par les anciens ASE, par le rapport MAP, par le rapport Goutte Noir ; cloisonnement des interventions pour ces grands jeunes (on doit relever d'un dispositif ou d'un autre : soit ASE, soit garantie jeune,...). Une expérimentation vise à partager des accompagnements en amont de la sortie de l'ASE. Les préfets avec les présidents de CD et de CR vont devoir signer des protocoles pour l'accompagnement des jeunes majeurs coordonnés (décret à venir). Un entretien avec le jeune un an avant sa majorité doit avoir lieu, avec la signature d'un projet d'accès à l'autonomie. Un article pourrait permettre d'interdire de rompre un accompagnement pendant l'année scolaire. L'allocation de rentrée scolaire devrait pouvoir être versée sur un compte bloqué pour que le jeune bénéficie d'un pécule à sa majorité. Quand les jeunes n'ont pas de réseau de solidarité, ils sont très seuls quand ils quittent l'ASE : volonté que les liens d'attachement qu'il a dès l'enfance soit maintenus tout au long de sa vie.

Mounir El Harrari (Directeur Aspis-Emergence57)

Nouveau schéma départemental en Moselle, auquel la PS est partie prenante. Pas d'instrumentalisation, du coup, par les villes. La question de la compétence obligatoire et de la sécurisation financière ne sera pas abordée ici et c'est dommage. Cela devrait faire l'objet d'un débat et aboutir à des recommandations normatives ! Le décrochage scolaire est un enjeu fort. Aspis mène des expérimentations : une équipe de nuit (jusqu'à 4h du matin), intervention dans le quartier carcéral en lien avec le SPIP et la PJJ. Voudrait porter ces éléments à la discussion collective.

AD demande des retours sur ces éléments dans le cadre des échanges sur les pratiques. Demande à ce qu'on aborde la question d'internet. On doit dissocier compétence obligatoire, portée normative et loi. Dans la loi, la PS est une des missions de PE donc son caractère obligatoire est très clairement posé. Par contre, cette politique publique est décentralisée, et c'est le département qui en apprécie le niveau. C'est pour cela qu'il faut développer sa visibilité pour faire comprendre l'intérêt. La loi n'y pourra rien changer. Conventions d'objectifs : que peut-on valoriser dans ces pratiques ? quels sont les engagements des uns et des autres ? l'enjeu est de montrer en quoi on a besoin de PS sur les territoires.

Laure Sourmais (CNAPE)

Présence ADF importante. Question du financement forcément centrale, mais ne doit pas occulter le reste. Pose la question de financements hors protection de l'enfance. La réforme territoriale pose question aussi. Un vrai travail de lisibilité et de visibilité doit être fait. Sur l'évolution des publics, il y a de véritables glissements (6 ans sur certains territoires). Les questions d'extrêmes précarités, et de pathologies psychiatriques posent des questions aussi. Le grand nombre de réunions peut interroger aussi.

AD demande que nous remontions les chartes d'échange d'information.

Anne-Marie Fauvet (Présidente CNLAPS)

La PS ne peut pas se contenter d'être rattachée à la PE, mais doit se l'approprier. Comment on participe à une IP, comment on travaille avec le SSD, avec l'AEMO. La visibilité du travail de PS est déjà fort travaillée tout de même : le CNLAPS travaille à une fiche sur ce qu'on fait en PS. La spécificité de la PS quant aux jeunes en retrait ayant peu de contact avec les autres professionnels. Deuxième porte d'entrée est territoriale. Moins de baisse si bonne compréhension intervention en développement social local.

AD : la question des complémentarités entre les missions est importante. Les élus des villes sont très présents, mais les VP pas assez. Comment s'appuyer sur la connaissance du territoire de la PS pour mettre en œuvre une décision de protection de l'enfance par exemple.

Florence Bobot (Directrice APSN)

Avec cette entrée du territoire, une vigilance sur une thématisation de l'intervention. Dans le nord, expérience sur l'évaluation. Il existe des outils qui donnent de la visibilité et de la lisibilité. Sur l'évaluation interne, réflexion avec l'ANESM sur un référentiel propre (eux-mêmes ont reconnu la difficulté de le faire). On a pu entendre des normes d'accompagnements individuels par éducateur... peut-on réfléchir ainsi ??? L'APSN sort un rapport départemental annuel qui dresse le profil des jeunes accompagnés, et le profil des pratique (dans 80% des accompagnements, un partenaire est mobilisé...). Quand on sait faire ça, on est légitime à porter un regard dans les ODPE.

Pascal Le Rest (Sauvegarde 77)

La PS est une mission qui existe dans le département, qui définit sa politique de la jeunesse. Quand on parle de question normative, on est donc dans l'impossible. Quand on parle de PS, tout le monde en parle comme s'il était propriétaire d'une valise dont il connaît le contenu. Depuis 2004, on est dans un dispositif discontinu à l'échelle hexagonale. C'est pour cela que les politiques ne s'y retrouvent plus ! Dans les Yvelines avec le cahier des charges recentré sur les 16/25 ans, on est dans autre chose que de la PE. La PS est confrontée à des enjeux circonstanciels. Pour lui, l'intervention sur les 18/25 ans est sortie des pratiques de la PS, ce qui complexifie le travail quant aux radicalisations. En fonction des classes d'âge, on a une gestuelle professionnelle différente. Il va falloir s'entendre sur la capacité de former les professionnels lorsqu'on se sera entendu sur la question des pratiques professionnelles.

AD : diversité et difficultés à savoir de quoi on parle selon les lieux est le point de départ de Mme Rossignol. Composer avec d'autres acteurs est l'une des spécificités de la PS.

Direction enfance du Val d'Oise

La direction donnée à la PS n'a pas changé quelle que soit la majorité en place. Cela est lié pour la directrice à des indicateurs d'activité qui ont permis de renforcer la visibilité pour les élus. 80% de financement du département et 20% de financement par les villes. Définir clairement la place de la PS permet d'écarter la question de l'instrumentalisation. 11/25 ans. PS placée dans une logique de politique territoriale et d'insertion professionnelle. VP à la PS !

AD : ancrage insertion ou ancrage famille en effet

CPSP

Reconnaissance de l'expertise du travail en réseau renforce notre légitimité ! interventions dans de nombreux domaines des éducateurs, qui répondent à la diversité des problématiques des jeunes ! Centrer et recentrer la mission sur les jeunes les plus loin pour ne pas se noyer. Nécessité d'aborder la formation. Mesurer l'impact du départ de la PS sur certains territoires !

CNLAPS

Articulation entre les différentes politiques publiques pour définir un projet pour la jeunesse sur un territoire. Ne pas oublier la réalité de gestionnaire des associations !

CGET

M. Kanner a envoyé un courrier rappelant l'importance des adultes dans les quartiers, avec la nécessité de soutenir les acteurs de PS dans les quartiers Pville. Les jeunes visés sont les plus marginalisés. Pour dialoguer avec ces jeunes, il faut ce travail social de proximité que la PS sait faire. Les CD doivent accepter que la PS intervienne auprès des plus âgés de ces jeunes... Voir comment la PS peut être intégrée dans le tour de table des contrats de ville : contribue au diagnostic, permet de travailler en réseau avec d'autres. Le cabinet est donc intéressé par un état des lieux : comment la PS existe, est soutenue dans les territoires ? Quelles modalités de travail peuvent être mises en place de soutien aux professionnels ? Un certain nombre d'études menées par des sociologues avec des éducateurs de rue montrent que ces derniers ont du mal à se situer dans leur place professionnelle. Il y a donc des enjeux d'outillage fort en termes de formation.

AD : Michel Thierry a une mission de formation des acteurs autour de la transmission des valeurs de la République !!! la question de la formation est revenue de nombreuses fois, tout comme celle des cadres sont revenues à plusieurs reprises dans les concertations. La question de savoir comment on est avec les publics sont être « de leur côté » est commune à toutes les préventions : quelle limite pour ne pas rompre le lien par exemple ? dans la feuille de route, sur la formation, il y a la nécessité de trouver un équilibre entre le tronc commun et des questions plus spécialisées.

AD : les CPOM sont une sécurisation, mais demande un co-financement souvent. C'est peut-être une piste ! Elle demande qu'on rassemble de l'information sur ce sujet.

Nicolas Bison (CNLAP IdF)

Quel avenir pour les structures qui porteront la PS : en IDF se construit le grand Paris. Quel avenir ? Quelle lisibilité pour la politique de PS en IDF par exemple ? Quelle compétence en matière de territoires ? On peut aborder un cahier des charges commun, mais il est nécessaire de répondre à la nécessité de sécurisation de la PS !!! La compétence de PS était nationale, et depuis son passage aux départements, rien n'assure qu'il existe de la PS demain. Peut-être faut-il faire demi-tour sur la compétence départementale ?

AD : question soulevée par tous les acteurs de PE, mais décision de rechercher un double pilotage d'équilibre, au plus proche des habitants, mais avec une garantie d'équité par le CNPE.

DPJJ

Pistes déjà ciblées par la PJJ : jeunes majeurs, complémentarité des missions sous un angle relationnel et partenarial à explorer. Tour d'horizon dans les services déconcentrés pour alimenter les prochains groupes de travail

Signaler les volontaires de relecture, de recherche, de liens !!!